

Strasbourg, le 25 septembre 2023

Inspection de l'Éducation
nationale

Circonscription
EUROMETROPOLE NORD

Note de service N°1 – 2023/2024

Le plan de formation pour l'année 2023-2024, élaboré par l'équipe de circonscription, continue de traduire notre volonté de répondre aux besoins identifiés dans chacune de vos écoles tout en répondant aux priorités nationales et au projet de circonscription.

Aussi, chaque école de la circonscription se verra proposer un plan de formation spécifique et individualisé.

Les thématiques de formation sont essentiellement centrées sur les fondamentaux, l'école inclusive, la laïcité et la lutte contre le harcèlement.

Quelques écoles de la circonscription expérimenteront de nouvelles actions de formation en lien avec l'activité physique et sportive et le contrat local d'accompagnement en cours de déploiement.

Les PES, M2 alternants, MAT nouvellement nommés, T1, ZIL, membres des RASED, coordonnateurs ULIS et UPE2A, enseignants à temps partiel trouveront des informations spécifiques.

Le métier d'enseignant et les défis qui s'imposent à l'École exigent que nous accordions du temps et que nous mettions notre énergie au service du développement et du renforcement des différentes compétences professionnelles indispensables à la réussite et à l'épanouissement des élèves qui nous sont confiés. Cette montée en compétence continue et progressive est aussi gage de satisfactions professionnelles pour chacun d'entre nous.

Pour y parvenir, les différentes formations proposées s'articuleront autour de temps d'apports, de co-analyse, de co-construction et de mutualisation.

Je remercie, très sincèrement, les membres de l'équipe de circonscription et les différentes personnes ressource, qui ont une nouvelle fois répondu favorablement à nos sollicitations, pour leur engagement et la qualité du travail en cours.

En cas de question, vous pouvez contacter l'équipe de circonscription.

Je vous souhaite à toutes et à tous des formations inspirantes.

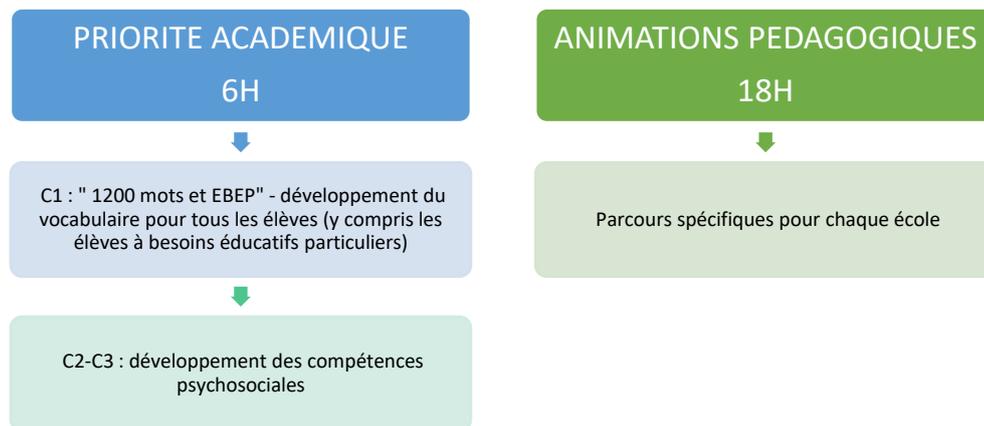
Kelly Raieri

Inspectrice de l'Éducation Nationale



Organisation du plan de formation

Le plan de formation 2023/2024 comprend **18 heures de formation sur temps d'animations pédagogiques**. En parallèle, **deux demi-journées de pré-rentrée (soit 6 heures)** sont consacrées à des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques, en lien avec les priorités nationales (lutte contre le harcèlement -axe préventif, développement des compétences psychosociales-, fondamentaux -enseignement du vocabulaire-) et en adéquation avec l'arrêté du 16 avril 2015.



Pour le cycle 1, la seconde journée de pré-rentrée sera dédiée à l'enseignement du vocabulaire. Les enseignants des écoles maternelles se pencheront sur la question de l'accessibilisation des apprentissages langagiers pour tous les élèves, dont ceux à besoins éducatifs particuliers. Il sera décliné en deux parties : un éclairage sur l'accessibilité et un temps de co-conception en équipes d'écoles.

Pour les cycles 2 et 3, cette seconde journée de pré-rentrée sera consacrée au développement des compétences psychosociales des élèves, dans une logique de prévention des situations de harcèlement.

La mise en œuvre du plan national de formation des personnels de l'Education nationale à la laïcité et aux valeurs de la République ainsi que le déploiement du programme pHARe (lutte contre le harcèlement) se poursuivent. A l'issue de cette année scolaire, les équipes enseignantes de toutes les écoles élémentaires seront formées.

Les plans maternelle, mathématiques, français, EPS, les parcours « école inclusive » (spécificités de la circonscription EMN) sont reconduits.

Les enseignants concernés par une évaluation d'école en 2023/2024 consacreront l'ensemble de leurs 18 heures d'animations pédagogiques à cette réflexion (en dehors des PE exerçant en GS dédoublée qui consacreront 6h aux temps de formation départementaux "GS Dédoublée").

Pour les équipes pédagogiques ayant participé aux évaluations d'école en 2022/2023, des actions de formation ciblées (constellations, parcours « accessibilité – école inclusive », parcours spécifiques) viendront répondre aux besoins identifiés.

Publics spécifiques

Les enseignants néo-titulaires T1, les PES exerçant à 50% et à 100% ainsi que les M2 alternants bénéficieront de parcours de formation spécifiques, prioritaires sur les autres modules de formation. Ils pourront se référer à l'annexe (DOC1) pour identifier les modules correspondants.

Les enseignants exerçant à temps partiel participeront à la seconde journée de pré-rentrée et aux animations pédagogiques, au prorata de leur temps de service : 9 heures pour les enseignants exerçant à mi-temps, 13 heures pour les enseignants exerçant à 75% et 14 heures pour ceux travaillant à 80%. Ceux inscrits dans des constellations (plans mathématiques et français) participeront prioritairement aux temps d'apports, selon le volume horaire défini, et aux séances en classe, sur leur temps de travail.

Les membres du RASED et enseignants en Ulis-Ecole sont invités à participer aux parcours de formation proposés aux écoles dans lesquelles ils exercent, dans une logique d'action collective et cohérente.

Les coordonnateurs UPE2A bénéficieront de 6 heures de formation sur temps d'animations pédagogiques. Ils se joindront à leurs équipes pour le restant du temps de formation.

Les Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT) nouvellement nommés bénéficieront d'une formation spécifique, à hauteur de 6h. Le temps consacré à cette formation sera à déduire du temps alloué aux concertations.

Les MAT tuteurs de M2 alternants nouvellement nommés se verront proposer un parcours de 18h.

Les PE "ZIL" en remplacement long dans une école participeront aux parcours de leur école d'exercice.
Les ZIL en remplacement court se référeront au document transmis par la circonscription (DOC3).

Les professeurs des écoles exerçant en GS dédoublée participeront à un module spécifique de 6h. Il s'agit d'une priorité départementale, à déduire des parcours de 18h des plans français/mathématiques ou du temps dédié aux évaluations d'écoles.

Les enseignants exerçant en TPS participeront à hauteur de 6h au parcours spécifique.

Pour faciliter leur pilotage pédagogique, **les directrices et directeurs d'écoles** sont invités à participer aux parcours de leurs écoles. Des modules de formation spécifiques leur seront proposés en complément, sur temps scolaire.

Modalités d'inscription aux actions de formation sur Gaïa

La campagne d'inscription sera ouverte du **5 au 15 octobre 2023**.

L'accès se fera via Arena : <https://si.ac-strasbourg.fr> (onglet "gestion des personnels", entrée "Gaïa")

Nous vous invitons à :

- prendre connaissance du plan de formation (DOC1), noter les numéros des modules vous concernant
- vous connecter ensuite à Gaïa, choisir l'entrée "1^{er} degré", **inscrire le numéro du dispositif** (n° 23D0670003 pour la circonscription EMN ou n° 23D0670001 pour l'offre départementale) **et le numéro de la formation** (DOC1 et DOC2)

Point de vigilance : chaque enseignant s'inscrira à 6h de formation (sur temps de pré-rentrée) et à 18h de formation (sur temps d'animations pédagogiques).

Documents en annexe : vous pourrez vous référer à *ces documents* pour réaliser votre inscription :

→ Descriptif des actions de formation, par écoles (DOC1)

→ Didacticiel pour consulter ou s'inscrire au plan de formation (DOC2)

→ Déclinaison du plan de formation pour les PE ZIL en remplacements courts (DOC3)

Mise en oeuvre

Les dates sont, pour la plupart, déjà notées, sur Gaïa, en dessous de chaque module de formation. Toute modification sera signalée aux participants. Vous serez prévenus par mail, sur votre messagerie académique, de vos dates et lieux de formations pour la période suivante.

L'essentiel des formations se déroulera les mercredis matin et mardis soir. Il est par conséquent convenu depuis plusieurs années de ne pas mobiliser les mardis pour les APC. Si une formation devait être prévue un autre soir, il serait exceptionnellement envisageable de reporter les APC.

Nous resterons bien sûr à votre disposition pour toute question durant toute la période de consultation et d'inscription au plan de formation.

L'équipe de circonscription